



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2022 – 051

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 septembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'octobre.

Membres en exercice : 19 Secrétaire de séance : Madame Angélique BIERLA

Présents : 16

Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents excusés : 3

Chantal DUBOC, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE

Procurations : 3

*Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE
Luc GUILLAUME donne procuration à Christelle DUQUET
Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE*

Délibération n°2022 – 051 :

Objet : modification du tableau des effectifs communal

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif et les conditions d'exercice des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'Assemblée est informée que l'agent titulaire du poste d'animatrice du périscolaire a demandé de modifier ses horaires afin de lui permettre de cumuler son poste avec un autre emploi. En outre, s'agissant d'un changement inférieur à 10% du temps de travail, l'avis du Comité Technique n'a pas été sollicité.

Afin de satisfaire cette demande, le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Ancienne quotité	Nouvelle quotité
Animation	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	19.17 h / sem.	17.95 h / sem.

Une demande est en cours auprès du Comité Technique afin d'augmenter le temps de travail de l'agent qui viendra compenser les heures manquantes.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide de procéder à la modification d'emploi ci-dessus et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10/10/2022
ID : 025-212501936-20221006-2022_051-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE.

Le secrétaire de séance,
Angélique BIERLA.

